



## Table des matières

Pourquoi ce projet ? .....	2
Le contexte du projet .....	2
Présentation de l'Article 92 .....	2
Accompagnement à l'autonomie en santé .....	2
Postulats de ce projet.....	3
Le choix d'un nom .....	3
Contexte géographique.....	3
Données sociodémographiques.....	3
Contexte sanitaire des ALD.....	4
Publics cibles .....	4
Comment le mettre en œuvre ?.....	5
L'obligation de répondre à un cahier des charges .....	5
L'équipe projet .....	5
Restitution de l'atelier.....	5
La gouvernance de la PRAMCA .....	7
Les axes de travail de la PRAMCA.....	8
Rétro planning.....	9
Conclusion .....	9
Contacts.....	9

## Pourquoi ce projet ?

### Le contexte du projet

Il fallait une structure complète en promotion de la santé capable de pouvoir porter ce projet. Nos champs d'action étant vastes et comportant de l'ingénierie, de la coordination, la mise en place des Contrats Locaux de Santé, des Conseils Locaux en Santé Mentale, un excellent réseau de partenaires et la plateforme d'Education Thérapeutique du Patient. Cette plateforme est une chance pour le territoire et les acteurs, elle s'inscrit dans la durée (5ans), elle ouvre la possibilité d'une recherche-action menée par l'Université de Corse et permettra de répondre à des problématiques très spécifiques. L'envergure du projet nous permet de proposer aux partenaires d'intégrer la plateforme pour apporter leurs compétences mais aussi leurs connaissances du territoire.

### Présentation de l'Article 92

L'article 92 de la loi n°2016-41 de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 vise à expérimenter dans le cadre de projets pilotes pour une durée de 5 ans des projets d'accompagnement sanitaire, social et administratif des personnes atteintes de maladies chroniques ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie.

### Accompagnement à l'autonomie en santé

Celui-ci est défini dans l'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement en santé, paru au Journal officiel.

*« Il met en œuvre des actions, d'information, d'éducation, de conseil et de soutien destinées à toute personne, ou à son entourage éprouvant une vulnérabilité en santé, dans une visée de renforcement de ses capacités à opérer ses propres choix pour la préservation ou l'amélioration de sa santé ».*

D'un point de vue opérationnel cet accompagnement se veut multidimensionnel, il s'appuie sur la combinaison de différents outils, dans l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes bénéficiaires.

## Postulats de ce projet

Afin de pouvoir se réaliser les projets pilotes doivent reposer sur les éléments suivants :

- Une approche globale de la santé
- Les principes de la promotion de la santé, notamment l'approche communautaire et l'éducation par les pairs
- Les principes de l'éducation à la santé notamment l'éducation thérapeutique
- La notion « d'empowerment », défini comme un processus, une dynamique qui permet de développer et de renforcer le pouvoir d'agir des personnes atteintes de maladies chroniques.

## Le choix d'un nom

Nous avons choisi de nommer notre projet Plateforme Régional d'Accompagnement du Malade Chronique vers l'Autonomie soit la PRAMCA.

## Contexte géographique

La région Corse est caractérisée par de très forts reliefs avec des contraintes topographiques fortes. Le territoire est composé de deux pôles urbains forts Ajaccio et Bastia et d'autres communes peu densément peuplées à une forte ruralité. Ce qui implique des difficultés d'accès aux principaux services de soins. L'utilisation du terme « ile-montagne » prend tout son sens.

## Données sociodémographiques

Dans le cadre de ce projet, il s'avère indispensable de considérer les inégalités sociales et territoriales de santé.

- 320 208 habitants en Corse, avec une densité de population faible 36,9 hab. km<sup>2</sup>
- Près de 30 % de la population a plus de 60 ans. Source INSEE RP 2013
- Un taux de pauvreté de 20,4 % en Corse, soit 1 habitant sur 5
  - Le taux le plus élevé de France métropolitaine.
  - Dans le rural, ce taux atteint les 25%
  - Une pauvreté qui touche plus spécifiquement les familles monoparentales et les personnes âgées Source des données : INSEE RP 2013

## Contexte sanitaire des ALD

Une affection de longue durée (ALD) est une maladie qui nécessite un suivi et des soins prolongés de plus de six mois et des traitements coûteux. Pour la PRAMCA, nous avons sélectionné les ALD les plus présentes sur le territoire : les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 1 et 2, les maladies psychiques et les cancers. Elles représentent 82% des personnes en ALD sur le territoire en 2015

	Maladies cardio-vasculaires (ALD <sub>1</sub> ) (ALD <sub>3</sub> ) (ALD <sub>5</sub> ) (ALD <sub>12</sub> ) (ALD <sub>13</sub> )	Diabète de type 1 et diabète de type 2 (ALD <sub>8</sub> )	Affections psychiatriques de longue durée (ALD <sub>23</sub> )	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (ALD <sub>30</sub> )	Total général
Corse du Sud	11 330	4 840	3 800	4 790	<b>24 760</b>
Haute-Corse	12 400	5 080	4 980	4 510	<b>26 970</b>
<b>Total Corse</b>	<b>23 730</b>	<b>9 920</b>	<b>8 780</b>	<b>9 300</b>	<b>51 730</b>

Source Ameli.fr, CNAMTS-DSES 2015

## Publics cibles

- Personnes atteintes d'une maladie chronique des thématiques définies
- Aidants
- Professionnels

## Comment le mettre en œuvre ?

### L'obligation de répondre à un cahier des charges

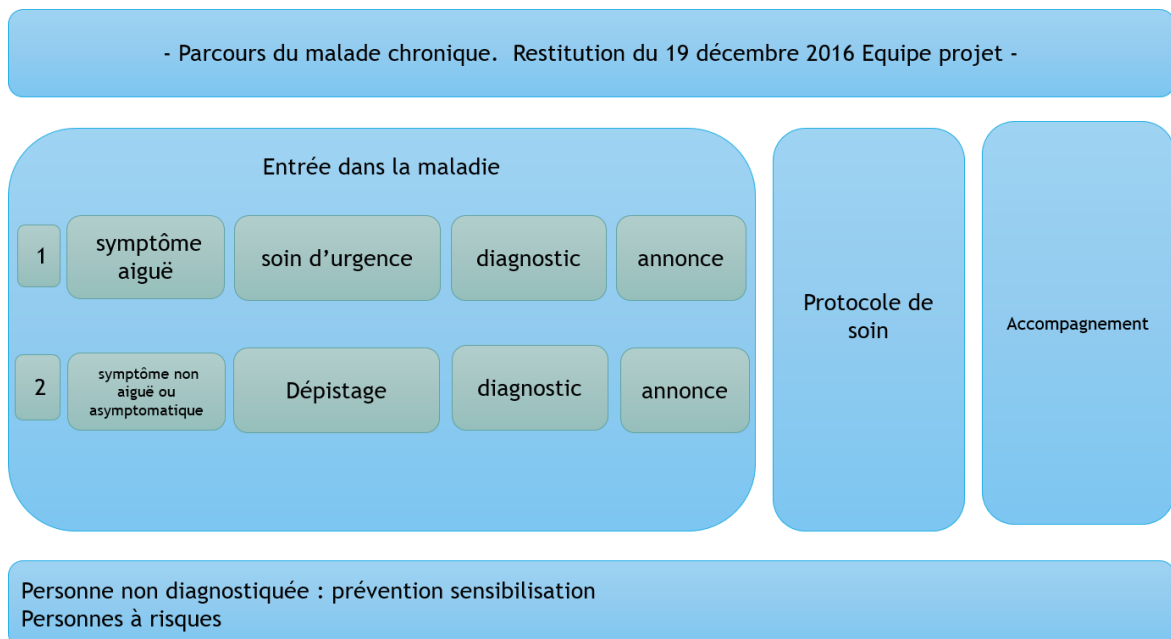
L'article 92 présente un cahier des charges complexe avec de nombreuses contraintes. Le porteur devait appartenir au champ de la santé, proposer une vision globale et transverse des thématiques de santé. Il imposait un partenariat pluridisciplinaire, l'implication des usagers, une collaboration universitaire ainsi que des projets à courts, moyens et longs termes.

### L'équipe projet

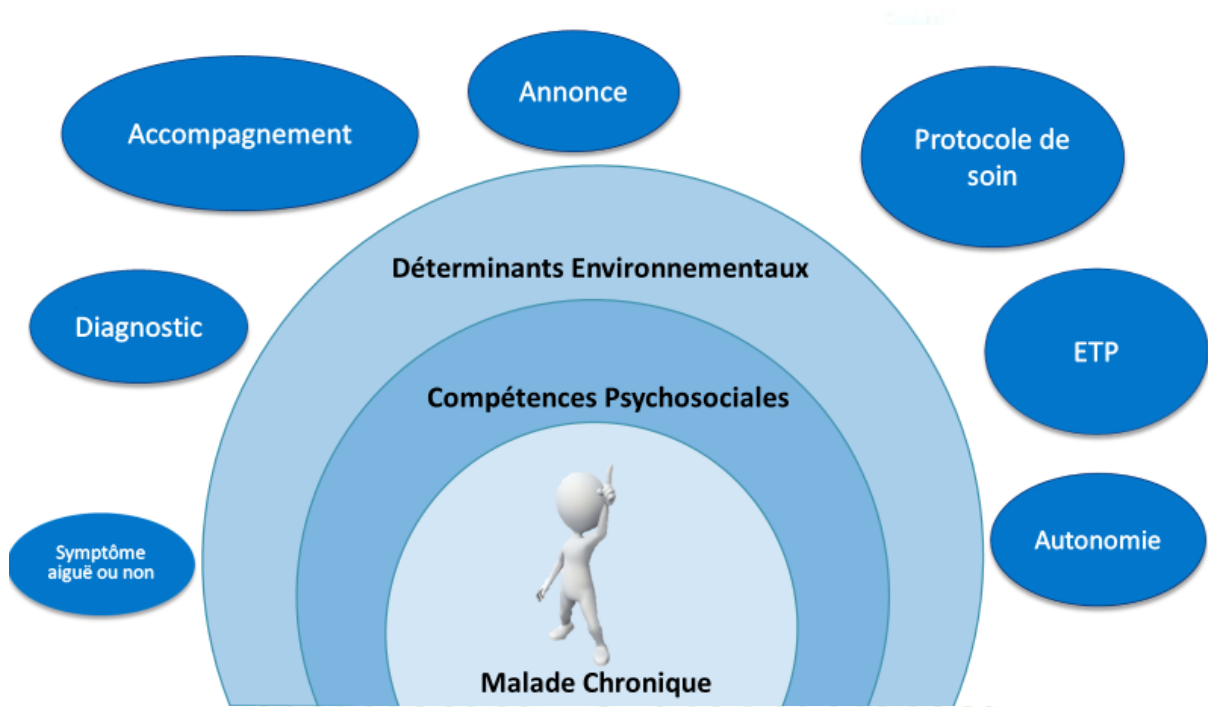
En amont, un pré-travail a été opéré. Elle regroupe l'ARS, l'association des Diabétiques de Corse, l'UNAFAM, la CPAM, l'association Inseme, l'Université de Corse. Cette équipe, en lien avec le cahier des charges, a mené des réunions de travail et un atelier sur le parcours du malade chronique. Cet atelier a permis de mettre à jour le parcours et les difficultés rencontrées par le malade chronique.

### Restitution de l'atelier

L'entrée dans la maladie :

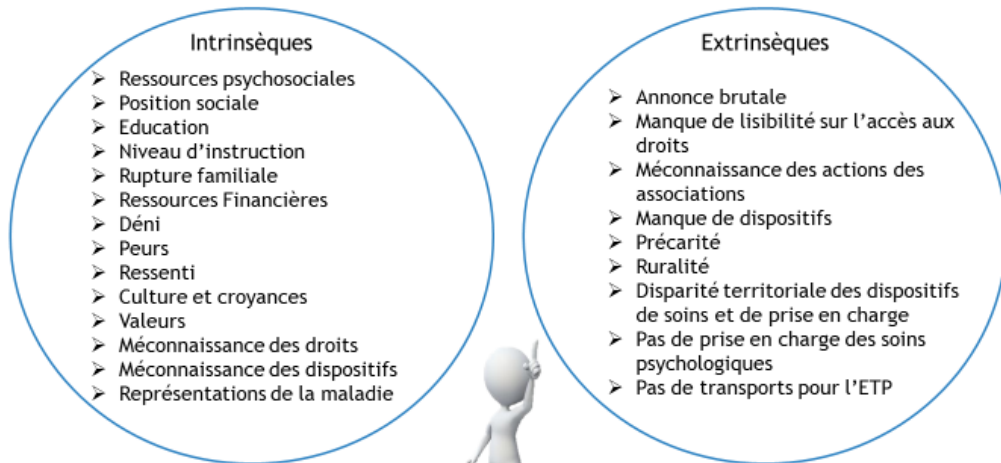


Les ressources dont dispose le malade chronique :



Les points de rupture identifiés :

### Points de rupture identifiés



- Intrinsèques**
- Ressources psychosociales
  - Position sociale
  - Education
  - Niveau d'instruction
  - Rupture familiale
  - Ressources Financières
  - Dén
  - Peurs
  - Ressenti
  - Culture et croyances
  - Valeurs
  - Méconnaissance des droits
  - Méconnaissance des dispositifs
  - Représentations de la maladie

- Extrinsèques**
- Annonce brutale
  - Manque de lisibilité sur l'accès aux droits
  - Méconnaissance des actions des associations
  - Manque de dispositifs
  - Précarité
  - Ruralité
  - Disparité territoriale des dispositifs de soins et de prise en charge
  - Pas de prise en charge des soins psychologiques
  - Pas de transports pour l'ETP

Malade Chronique

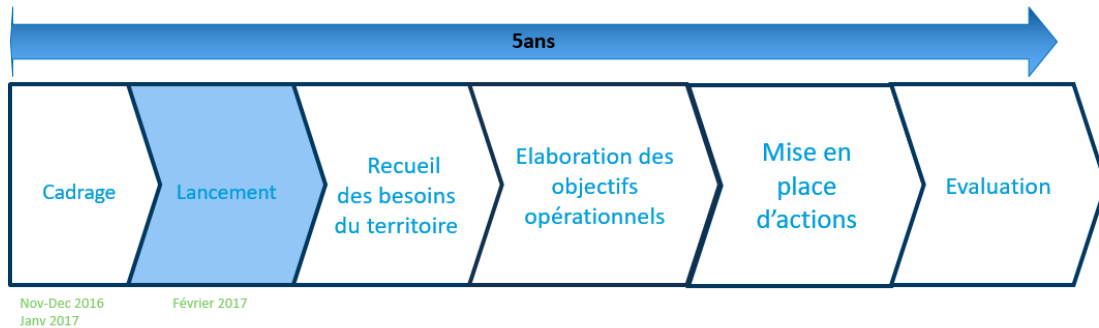






## Rétro planning

# Mettre en œuvre un projet d'accompagnement multidimensionnel



- ▶ Les acteurs du champ intéressés pourront intégrer la plateforme tout au long des cinq années

## Conclusion

- Diffusion d'un cahier des charges et d'une fiche action pour favoriser le positionnement des acteurs
- Proposition d'actions en corrélation avec les spécificités du territoire
- Date de rendu des projets 20 Mars
- Prochaine réunion fin Mars

## Contacts

Cecilia Micheli

06.14.27.72.64

[animation2b@ireps-corse.fr](mailto:animation2b@ireps-corse.fr)

Lyvia Cosimi

06.14.27.64.70

[plateforme.etp@ireps-corse.fr](mailto:plateforme.etp@ireps-corse.fr)